

L'antenne relais est-elle trop proche du futur collège ?

| CAPPELLE-EN-PÉVÈLE |

À Cappelle-en-Pévèle, chacun se réjouit de l'implantation programmée d'un nouveau collège. Ludovic Maillard le premier. Mais ce père de famille s'inquiète d'une antenne relais, beaucoup trop proche selon lui du futur établissement. Il fera part de ses craintes, ce soir, en réunion publique.

Ce soir, à partir de 18 heures, salle des fêtes de Cappelle, on parlera du futur collège, un projet qui portera le label Haute qualité environnementale (HQE). Mais on dissertera également chiffres et risque pour la santé autour d'une question qui aujourd'hui divise : à quelle distance de l'antenne relais de téléphonie mobile sera construit le futur collège de Cappelle ? Pour Ludovic Maillard, père de famille cappellois, aucun doute : « Initialement installé sur un essor agricole, le pylone a été déplacé entre septembre 2006 et avril 2007. Aujourd'hui, cette antenne est située à 10 mètres à vol d'oiseau du futur collège », assure le papa, dossier très complet (photographies, cadastre, délibération municipale) à l'appui. Une distance qui fait craindre au Cappellois un risque pour la santé de la population collégienne.

« Faux ! », rétorquent Bernard Chocraux et le conseil général. Le maire dénonce avec vigueur des « inexactitudes » dans les informations relayées par Ludovic Maillard. Par la voix de son directeur général adjoint, le conseil général est plus précis : « L'antenne sera située à 170 m du centre du collège, à 130 m du premier bâtiment et à 140 m de la cour ». Un bâtiment qui, rappelle le directeur, répondra aux normes HQE « un label qui est une garantie, une assurance pour les utilisateurs du collège ».

Le père de famille cappellois a multiplié les courriers auprès des élus de tous bords « pour ne pas me battre tout seul dans mon coin ». C'est dans ce même objectif qu'il a adressé, ce week-end, une pétition à tous les Capellois. Un courrier qui n'est pas du tout du goût du maire qui y voit une mise en cause personnelle. « Je ne suis pas dans la polémique », assure le papa qui se reconnaît un tort, « ne pas avoir pris contact directement avec Bernard Chocraux ». Une certitude dans cette bataille de chiffres : « Si l'antenne n'est pas déplacée, je n'inscrirai pas mon enfant à ce collège », confie M. Maillard. • S. CH



Ludovic Maillard s'inquiète de la distance entre une antenne relais et du futur collège de Capelle.



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\)](#) :

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel, c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine, c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat, notamment pour engager des procédures en Justice, c'est faire adopter le standard BioInitiative

[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

